

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 20 septembre 2021 à 15 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Éleine Brière, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-09-594

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-09-595

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-09-596

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-3 RÉGISSANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 16-3 visant à remplacer l'article 16 et à abroger l'article 17 du règlement numéro 16 régissant le Comité consultatif d'urbanisme afin de préciser les pouvoirs de ce dernier et de retirer les dispositions devenues impertinentes, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-09-597

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire